

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Dijon



David ZUPAN
Président du tribunal
administratif de Dijon

“ Le tribunal administratif de Dijon affiche, au terme de l'année 2022, de très bons indicateurs de performance : le nombre d'affaires jugées excède celui des dossiers enregistrés et le délai moyen de jugement, inférieur à 7 mois, figure parmi les meilleurs de France métropolitaine. Ces données statistiques témoignent, avant tout, de l'engagement de toute la communauté juridictionnelle au service des justiciables.



Effectifs de la juridiction :

37
personnes dont :

15
magistrats

22
agents de greffe
et aides à la décision

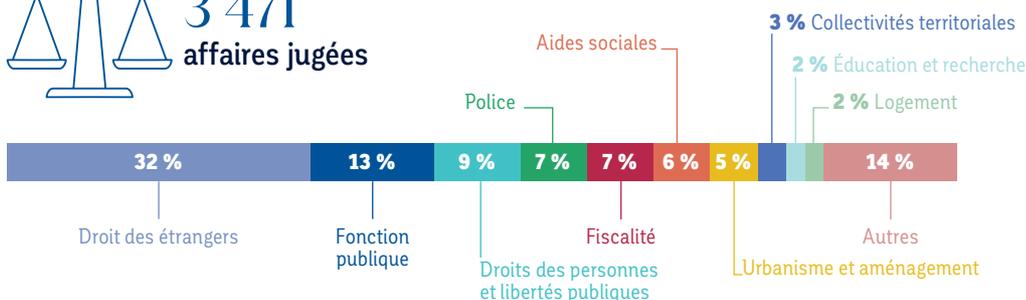
Plan local d'urbanisme métropolitain, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, mesures sanitaires, définition des appellations d'origine... Le tribunal a jugé, tant en urgence (référé) que sur le fond, un nombre d'affaires importantes, qui traduisent à la fois sa capacité à répondre à la demande de justice des administrés, dans le contexte d'une certaine défiance à l'égard des autorités publiques, et la place essentielle que tient la juridiction administrative dans la régulation des grands enjeux contemporains, qu'ils soient de nature économique, environnementale, sanitaire, sociale, etc.

Le tribunal administratif de Dijon ne s'en tient pas à sa seule fonction juridictionnelle : il œuvre au développement des modes alternatifs de traitement des différends, en particulier la médiation, et a ouvert en 2022 un point justice afin de faciliter l'accès au droit pour les justiciables. En outre, il tient sa place dans le paysage institutionnel bourguignon, en participant aux événements qui contribuent à rapprocher la justice de nos concitoyens.

2022 en chiffres



3 471 affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes d'HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



338

affaires jugées en urgence (référés)

- 5 % par rapport à 2021



6 mois et 27 jours

de délai moyen de jugement

- 10 jours par rapport à 2021

76,5 %

des recours déposés par téléprocédure



30,7 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



80,9 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



33

médiations engagées

52 % de taux de réussite